

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-64

OBJET :

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE DE LA  
CONVENTION ENTRE  
LA CCGM ET  
L'ASSOCIATION  
LOCALE ADMR DE  
MAULE**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-quatre**

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

**Procurations :**

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

**Excusé :** Yves DEKEYREL

**Absents :** Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Katrin VARILLON

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du transfert de la compétence relative à l'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes s'est vue transférer les actions en faveur des personnes âgées,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Gally-Mauldre et l'association locale ADMR de Maule afin de poursuivre le développement de cette compétence et d'en fixer les objectifs et les modalités,



**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par les membres présents en Commission en charge des équipements culturels et sportifs, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors réunie le 3 juin 2024,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie CAHUZAC, 5<sup>ème</sup> vice-Présidente en charge des équipements culturels et sportifs, des CLSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention jointe en annexe entre la Communauté de Communes Gally-Mauldre et l'association locale ADMR de Maule pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....